

DOPAGE : LE CYCLISTE AUSTRALIEN MARK ROLAND SUSPENDU POUR 2 ANS

Journal L'Alsace - 19 sep 2008

Le coureur cycliste australien Mark Roland a été suspendu pour deux ans pour avoir utilisé de l'hormone humaine de croissance (hGH), a annoncé vendredi l'Agence australienne antidopage (ASADA).

L'ASADA a précisé que cette sanction reposait sur des preuves obtenues par les enquêteurs de l'agence et non sur les résultats d'un contrôle antidopage.

Roland, cycliste professionnel qui courait en 2003 sous le maillot du Giant Asia Racing Team, a remporté le Grand Prix cycliste de Southbank cette année là. L'ASADA a établi qu'il avait utilisé de l'hormone humaine de croissance le 27 août et le 5 décembre 2003. Il a également été prouvé que le coureur a fait usage d'un stéroïde anabolisant à la même époque et en novembre 2004.

«Cette sanction illustre clairement que les athlètes n'ont pas besoin d'être déclarés positifs pour être sanctionnés», a souligné le président de l'ASADA, Richard Ings, dans un communiqué.

«Dans ce cas, les enquêteurs, en partenariat avec d'autres agences gouvernementales ont identifié et poursuivi un cas avéré de dopage qui n'avait pas pu être détecté par les tests habituels», conclut le texte.

Le Code mondial antidopage permet en effet de sanctionner une infraction prouvée par d'autres moyens que les traditionnels contrôles -aveux, résultats d'enquête, saisie de produits...

Tous les résultats obtenus par Mark Roland en compétition entre le 27 août 2003 et sa dernière course, le 25 avril dernier, ont été annulés et le coureur a été suspendu jusqu'au 24 avril 2010.

DARIUS MILES SUSPENDU POUR DOPAGE

RDS - 19 sep 2008

NEW YORK - L'avant des Celtics de Boston Darius Miles a été suspendu sans salaire pour 10 matchs après avoir violé les termes du programme anti-drogue à la fin de la saison 2007-2008.

La NBA indique que le joueur aurait utilisé un produit contenant de la phentermine, un dérivé de l'amphétamine et utilisé pour réduire l'appétit.

La suspension de Miles débutera avec le premier match de la saison régulière pour lequel il sera disponible et en mesure de jouer. Miles a raté les deux dernières saisons à cause de blessures aux genoux. Il a maintenu une moyenne de 10,6 points et 5,2 rebonds en carrière.

Le joueur de 26 ans a été sélectionné au troisième rang au total par les Clippers de Los Angeles lors du repêchage de 2000.

Il a signé une entente avec les Celtics le mois dernier.

DOPAGE: L'AMA ADOPTE LA DOUBLE LISTE 2009 ET UN PROJET DE FICHER CONTROVERSE

AFP - 21 sep 2008

MONTRÉAL (AFP) — Le Comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA) a adopté samedi la liste 2009 des substances et méthodes interdites, ainsi qu'un texte controversé portant sur la protection de la vie privée des athlètes.

La "Liste des interdictions 2009", qui entre en vigueur le 1er janvier prochain, distinguera deux sortes de produits dopants: d'un côté, toutes les méthodes interdites (transfusions) et les produits dits lourds (hormones, stéroïdes et certains types de stimulants), et de l'autre, les substances spécifiées (autrefois appelées substances spécifiques), c'est-à-dire toutes les autres.

L'AMA a expliqué que cette distinction avait été élaborée afin de permettre une plus grande flexibilité dans les sanctions, tel que prévu dans le Code mondial antidopage effectif au début de l'année prochaine.

Désormais, une première infraction ne sera pas assortie systématiquement d'une suspension de deux ans, comme c'était le cas auparavant. S'il est avéré qu'il y a eu utilisation de substances non spécifiées, la suspension standard encourue est de deux ans, mais peut aller jusqu'à quatre ans en cas de "circonstances aggravantes".

L'AMA entend par "circonstances aggravantes", entre autres, la participation à un programme de dopage organisé, l'obstruction "visant à éviter la découverte d'une violation des règles antidopage", ainsi que la récidive.

En revanche, si un sportif est capable de démontrer que la substance spécifiée qui a été détectée dans son corps ou trouvée en sa possession n'était pas destinée à améliorer ses performances sportives, il pourra s'en sortir avec seulement un blâme.

Par ailleurs, le "gouvernement" de l'AMA a approuvé le nouveau "Standard international pour la protection des renseignements personnels", qualifié par certains détracteurs français de l'"Edvige" antidopage, en référence au nom

REVUE DE PRESSE du 25 septembre 2008

d'un projet de fichier controversé en France.

Le document entrera en vigueur le 1er janvier 2009, mais d'ici là, a dit John Fahey, le président de l'AMA, "des consultations très approfondies" se poursuivront avec les représentants européens, qui contestent la pertinence de la collecte d'informations personnels non sportifs.

Selon M. Fahey, ce sont les données à caractère politique, religieux, syndical ou sexuel qui constituent la pierre d'achoppement.

Les tractations se poursuivront jusqu'au prochain comité exécutif de l'AMA, le 22 novembre, a-t-il ajouté.

En outre, trois jours après la clôture des Jeux paralympiques de Pékin, le président de l'AMA est revenu sur les tests antidopage menés lors des JO. "Tous les échantillons recueillis à Pékin seront conservés pendant huit ans et pourront être réexaminés n'importe quand", a-t-il dit.

Le rapport final est en train d'être conclu mais ne sera publié par l'AMA qu'après que le CIO en eut pris connaissance, a-t-il ajouté.

JO: LE CIO ACCORDE UN DELAI AUX BELARUSSES SOUPÇONNES DE DOPAGE

nouvelobs.com - 21 sep 2008

Le Comité international olympique (CIO) a décidé dimanche de donner plus de temps aux deux spécialistes bélarusses du lancer du marteau médaillés aux Jeux de Pékin pour se défendre des accusations de dopage qui pèsent sur eux.

Vadim Devyatovskiy et Ivan Tsikhan, médaillés d'argent et de bronze en Chine, ont jusqu'au 17 octobre pour fournir davantage d'informations expliquant pourquoi des traces anormales de testostérone ont été retrouvées dans leurs échantillons après la finale du concours du lancer du marteau le 17 août.

Les athlètes sont sortis après trois heures et demie passées devant la commission de discipline du CIO, qui est chargée de se pencher sur leur dossier.

"Nous attendons et nous espérons", a déclaré le médaillé d'argent Devyatovskiy, dont les propos ont été traduits par un interprète. "Nous savons que nous sommes propres mais nous attendons des informations."

Devyatovskiy a ajouté que les athlètes, qui étaient accompagnés par un conseiller de la fédération bélarusse d'athlétisme et un interprète, avaient eu droit à un entretien honnête et qu'ils avaient présenté un bon dossier.

S'ils sont reconnus coupables de dopage, les deux hommes devraient être disqualifiés et privés de leurs médailles.

La commission de discipline était présidée par le vice-président du CIO Thomas Bach et comprenait les membres de la commission exécutive Gerhard Heiberg et Denis Oswald.

La commission s'est aussi penchée dimanche sur un troisième dossier impliquant un spécialiste polonais du canoë. Cette affaire, qui concerne l'athlète de 34 ans Adam Seroczynski, a éclaté après son contrôle positif au clenbuterol, un anabolisant prohibé.

Seroczynski, médaillé de bronze aux Jeux olympiques de Sydney en 2000 en K4, était engagé en K2 en ligne à Pékin. Son équipier de 21 ans Mariusz Kujawski n'est pas soupçonné. Ils avaient terminé quatrièmes en Chine, à moins d'un dixième de seconde des médaillés des bronze italiens.

La commission de discipline rendra une décision le 8 octobre dans l'affaire Seroczynski.

Le CIO a disqualifié six athlètes pour dopage pendant les Jeux de Pékin: l'heptathlète ukrainienne Lyudmila Blonska, son compatriote haltérophile Igor Razoronov, la spécialiste grecque des haies Fani Halkia, le tireur nord-coréen Kim Jong Su, la cycliste espagnole Isabel Moreno et la gymnaste vietnamienne Thi Ngan Thuong Do.

Le CIO a effectué plus de 5.000 contrôles dans le cadre de son programme olympique. AP

ATHLETISME-DOPAGE: HALKIA MAINTIENT SON INNOCENCE

La Tribune.fr - 22 sep 2008

La spécialiste grecque des haies tombée en disgrâce Fani Halkia a comparu lundi devant un procureur pour donner des explications sur l'affaire de dopage qui a entraîné son exclusion des Jeux olympiques de Pékin et a maintenu son innocence.

Halkia, sacrée championne olympique du 400m haies aux Jeux d'Athènes en 2004, a été contrôlée positive à la méthyltriénonolone le 16 août.

Elle a déclaré à la presse que le procureur d'Athènes Costas Simitzoglou lui avait donné jusqu'à vendredi pour préparer son témoignage. Elle a répété qu'elle n'avait pas délibérément triché.

"Ça c'est certain", a déclaré Halkia. "Je le sais mieux que quiconque."

Halkia, 29 ans, a été la 15e athlète grecque contrôlée positive à ce stéroïde interdit cette année.

Simitzoglou cherche à savoir si Halkia, son entraîneur George Panagiotopoulos et le sprinter Tassos Gousis, ont enfreint la législation grecque en faisant usage du stéroïde. Tous trois ont démenti avoir triché.

Le président du comité olympique grec, Minos Kyriakou, a témoigné devant Simitzoglou ce mois-ci.

REVUE DE PRESSE du 25 septembre 2008

Le mois dernier, le Comité international olympique (CIO) a porté plainte contre Panagiotopoulos, demandant qu'il soit poursuivi en Grèce.

Parmi les 15 athlètes contrôlés positifs à la méthyltriénonone figurent 11 membres de l'équipe grecque d'haltérophilie, qui ont été accusés d'usage illégal de substances toxiques. AP

JO-2008 - DRESSAGE: LES ETATS-UNIS DISQUALIFIES DE LA 4E PLACE

TSR.ch - 23 sep 2008

Le tribunal de la Fédération équestre internationale (FEI) a disqualifié les Etats-Unis de la quatrième place du dressage par équipes des JO après le contrôle positif de l'un des chevaux lors d'un test antidopage à Hong Kong, a indiqué la FEI.

Le tribunal a d'autre part suspendu pour un mois la cavalière Courtney King Dye, peine qui a commencé par sa mise à pied le 22 août et a pris fin le 21 septembre.

Son cheval Mythilus avait été contrôlé positif au felbinac, un anti-inflammatoire non stéroïdien qui appartient aux produits prohibés de médication classe A.

Au total, six cas de dopage ont été révélés lors des épreuves équestres des jeux Olympiques 2008 disputées à Hong Kong. Les cinq autres ont concerné les compétitions de saut d'obstacles, les produits interdits appartenant à la famille des capsaïcinoïdes. Ces analgésiques, appliqués sur les jambes des chevaux, ont aussi l'effet de provoquer une sensation de brûlure au contact des barres. Les équidés ont alors le réflexe de sauter plus haut pour éviter ce désagrément. (AFP)

UN LANCEUR DES LIGUES MINEURES ECOPE UNE SUSPENSION DE 50 MATCHS POUR DOPAGE

La Presse Canadienne - 23 sep 2008

NEW YORK — Le lanceur des ligues mineures Matthew Small, de l'organisation des Braves d'Atlanta, a écopé une suspension de 50 matchs pour avoir échoué à un test de dopage qui a confirmé la consommation d'une amphétamine interdite.

La suspension prendra effet au début de la saison prochaine. Le lanceur droitier de 20 ans a une fiche de 1-2 et une moyenne de points mérités de 2,55 en 13 présences en relève avec l'équipe de Danville dans la ligue de recrues des Appalaches.

Un total de 66 suspensions ont été décernées cette année au niveau du baseball mineur et deux en vertu du programme antidopage du baseball majeur...

UN ATHLETE BELGE DIT QU'UN ACTUEL MEMBRE DE L'AMA L'A POUSSE AU DOPAGE EN 98

TSR.ch - 25/09/2008

L'ancien athlète belge Eric Wijmeersch a accusé jeudi son compatriote Renno Roelandt, actuellement membre de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), de l'avoir poussé à se doper en 1998.

"Cela s'est passé après les championnats d'Europe de 1998 à Budapest. Renno, à ce moment président de la commission antidopage de la Communauté flamande, m'a conseillé de prendre des hormones de croissance. Il m'a dit: +Si j'étais toi, j'essaierais. C'est indécidable et tu sera plus rapide+", a expliqué Wijmeersch lors d'une conférence de presse.

"J'ai suivi son conseil. Entre fin 1998 et début 2001, je me suis dopé", a-t-il poursuivi, assurant que son accusation n'avait "rien à voir avec un règlement de compte" mais qu'il le faisait "pour dénoncer l'hypocrisie qui règne dans le sport belge".

Wijmeersch, 38 ans, qui a annoncé la fin de sa carrière sportive jeudi au cours de ce même point presse, était un spécialiste du 100 m, plusieurs fois champion de Belgique. Suspecté à deux reprises de pratiques dopantes durant sa carrière, il n'avait jamais été convaincu officiellement.

Le docteur Renno Roelandt, vice-président du Comité olympique belge et membre de l'AMA, n'a pas encore réagi aux accusations du sprinter flamand. (AFP)